

Amendements et adjonctions au CUU : Proposition

Annexe 3

<p>1. Exposer le problème (avec des exemples et, si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème)</p> <p>Dans le modèle de lettre wagon CUV Transport combiné selon l'annexe 3 du CUU, les cases a à k ainsi que les feuillets I et II du document, qui concernent exclusivement le contrat de commissionnaire de transport conclu entre l'entreprise de transport combiné et son client, ne sont pas utilisés dans la pratique.</p>	<p>2. Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point.</p> <p>Il s'agit de modifier ce modèle de la lettre wagon, afin qu'il réponde aux besoins de la pratique.</p>
<p>3. Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU.</p> <p>Ce modèle de la lettre wagon faisant l'objet de l'annexe 3 du CUU, sa modification nécessite une modification de ce dernier.</p> <p>Il s'agit de supprimer les cases a à k, respectivement les cases masquées sur les feuillets 1 à 5 et d'utiliser la place ainsi libérée pour y reprendre les cases correspondantes du modèle classique de la lettre wagon, d'une part, et de supprimer les feuilles I et II d'autre part.</p>	<p>4. Indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement / l'ajout proposé.</p> <p>Les opérateurs de transport combiné et les entreprises ferroviaires réunies au sein d'Interunit souhaitant conserver un modèle spécifique de lettre de voiture / lettre wagon pour le transport combiné, les modifications proposées demeurent la seule solution possible.</p>
<p>5. Décrire comment l'amendement ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème.</p> <p>Les cases superflues du document seront remplacées par les cases du modèle classique susceptibles d'être utilisées également en transport combiné.</p> <p>Le Guide lettre-Wagon CUV (GLW-CUV) édité par le Comité International des Transports ferroviaires (CIT) sera modifié en conséquence.</p>	<p>6. Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité, ...) en utilisant une échelle d'évaluation allant de 1 (très faible) à 5 (très élevé).</p> <p>Les incidences de cette modification sont faibles : le document répondra mieux aux besoins de la pratique. Sa modification n'engendrera pas de coûts supplémentaires, les documents selon l'ancien modèle pouvant être utilisés durant une période transitoire.</p>
<p>7. Modification proposée</p> <p>Le feuillet 1 du modèle modifié de la lettre wagon CUV transport combiné à reprendre à l'annexe 3 du CUU fait l'objet de l'annexe 1 à la présente proposition. Il a été adopté par tous les organismes intéressés (Commission CIM du CIT, Groupe de travail Transport combiné de l'UIC, Groupe d'étude Utilisateurs wagons de l'UIC, UIP, UIRR, DG TAXUD de la Commission Européenne).</p> <p>Le nouveau modèle de la lettre wagon CUV transport combiné entrera en vigueur le 1er janvier 2013. Les lettres wagon CUV transport combiné conformes au modèle actuel pourront être utilisées jusqu'au 31 décembre 2013.</p> <p>A titre d'information, les modifications proposées pour le Guide lettre wagon CUV (GLW-CUV) sont reproduites dans l'annexe 2 à la présente proposition.</p>	

Annexes mentionnées

Template CUU annexe 3_fr.doc



Groupe d'étude Utilisateurs wagons de l'UIC – Paris, 18 avril 2012 et 5 juin 2012

« Proposition de modification de l'annexe 3 CUU »

1 Introduction

Dans le modèle de la lettre de voiture CIM et de la lettre wagon CUV transport combiné, les cases a à k et les feuillets supplémentaires I et II du document, qui concernent uniquement la relation entre l'entreprise de transport combiné et son client, ne sont plus utilisés dans la pratique.

Lors de sa réunion du 9 décembre 2011, le Groupe d'étude Utilisateurs wagons de l'UIC a pris acte des modifications envisagées afin que ce document tienne compte de ces nouveaux besoins dans la pratique :

- remplacer les cases a à k, respectivement les cases masquées sur les feuillets 1 à 5, par les cases correspondantes du modèle classique de la lettre de voiture et de la lettre wagon et supprimer les feuillets I et II du document,
- supprimer le Guide lettre de voiture CIM transport combiné et intégrer le modèle de la lettre de voiture CIM transport combiné et les dispositions relatives à son utilisation dans le Guide lettre de voiture CIM,
- modifier le modèle de la lettre wagon CUV transport combiné à l'annexe 3 CUU et adapter en conséquence le Guide lettre wagon CUV.

Lors de cette même réunion, le Groupe d'étude Utilisateurs wagons a marqué son accord sur les modifications envisagées de l'annexe 3 CUU et du Guide lettre wagon CUV. Pour de plus amples informations sur ces modifications, voir la fiche de modification de l'annexe 3 CUU examinée lors de la réunion du Groupe d'étude Utilisateurs wagons du 9 décembre 2011.

2 Commission CIM du CIT

Lors de sa réunion du 27 mars 2012, la Commission CIM du CIT

- a pris acte du fait que tous les autres organismes concernés (Groupe de travail Transport combiné de l'UIC, Groupe d'étude Utilisateurs wagons de l'UIC, UIRR, Interunit et DG TAXUD de la Commission Européenne) marquent leur accord sur ces modifications,
- a approuvé l'ensemble de ces modifications et décidé qu'elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013 ; les lettres de voiture CIM et lettres wagon CUV transport combiné selon les modèles actuels pourront être utilisées jusqu'au 31 décembre 2013.

Le feuillet 1 du nouveau modèle de la lettre wagon CUV transport combiné à reprendre à l'annexe 3 CUU fait l'objet de l'annexe 1 au présent document.

A titre d'information, les modifications du Guide lettre wagon CUV sont reproduites dans l'annexe 2 au présent document.

3 Procédure ultérieure

Le Groupe d'étude Utilisateurs wagons de l'UIC est prié

- de prendre acte de ces informations et de les communiquer au Comité commun CUU,
- de soumettre le nouveau modèle de la lettre wagon CUV transport combiné ci-joint au Comité commun CUU en vue de la modification de l'annexe 3 CUU le 1^{er} janvier 2013.



Annexes mentionnées

Annexe 1

A remplir par l'entreprise de transport combiné ou le client (remettant)
Durch das Unternehmen des Kombinierten Verkehrs oder den Kunden/Auflieferer auszufüllen

X Désigner par une croix ce qui convient – Zutreffendes ankreuzen
(Cases – Felder 20, 22, 23, 38)

<p>Nonobstant toute clause contraire, le transport des marchandises est soumis aux Règles uniformes CIM. Sont en outre applicables les conditions générales de transport du transporteur. Die Beförderung von Gütern unterliegt auch bei einer gegenseitigen Abmachung den Einzelheiten Rechtsvorschriften CIM. Aussenden sind die Allgemeinen Beförderungsbedingungen des Beförderers anzuwenden.</p> <p>Sauf convention contraire, l'acheminement des wagons vides est soumis aux Règles uniformes CUV. Sont en outre applicables les conditions contractuelles topiques de l'entreprise de transport ferroviaire. Die Beförderung von Leerwagen unterliegt unter Vorbehalt gegenseitiger Abmachung den Einzelheiten Rechtsvorschriften CUV. Im Übrigen gelten die einschlägigen Vertragsbedingungen des Eisenbahnverkehrsunternehmens.</p>		<p>30 Lettre de voiture CIM transport combiné Frachtbrief CIM Kombiniertes Verkehr</p>		<p>Lettre wagon CUV transport combiné Wagenbrief CUV Kombiniertes Verkehr</p>		<p>40 _____ 41 _____ 42 _____ 43 _____ 44 _____ 45 _____ 46 _____ 47 _____</p>	
<p>1 Expéditeur (nom, adresse) – Absender (Name, Anschrift)</p> <p>Signature Unterschrift</p> <p>N° TVA MWSSt.-Nr.</p>		<p>2 _____ 3 _____</p> <p>E-Mail Tel. Fax</p>		<p>7 Déclarations de l'expéditeur Erklärungen des Absenders</p>		<p>8 Référence expéditeur – Absender Referenz</p>	
<p>4 Destinataire (nom, adresse, pays) Empfänger (Name, Anschrift, Land)</p> <p>N° TVA MWSSt.-Nr.</p>		<p>5 _____ 6 _____</p> <p>E-Mail Tel. Fax</p>		<p>9 Annexes – Beilagen</p>			
<p>10 Lieu de livraison Ablieferungsart</p>		<p>11 _____ 12 _____</p>		<p>13 Prise en charge Übernahme</p> <p>mois – jour – heure Monat – Tag – Stunde</p>		<p>17 _____</p>	
<p>Gare – Bahnhof</p>		<p>Paÿs – Land</p>		<p>14 Wagon N° – Wagen Nr.</p>		<p>15 Remous – Strecke par – durch</p>	
<p>13 Conditions commerciales – Kommerzielle Bedingungen</p>		<p>14 _____</p>		<p>20 Paiement des frais Zahlung der Kosten</p> <p>y compris – einschließlich</p> <p>jusqu'à – bis</p> <p><input type="checkbox"/> Franco de port Franko Fracht</p> <p><input type="checkbox"/> Incoterms</p>		<p>21 Déclaration de valeur Wert des Gutes</p> <p>Monnaie</p> <p>27 Intérêt à la livraison Interesse an der Lieferung</p> <p>Währung</p> <p>28 Remboursement Nachnahme</p> <p>Monnaie</p> <p>48 Vérification Überprüfung</p>	
<p>15 Informations pour le destinataire – Vermerke für den Empfänger</p>		<p>22 Transport exceptionnel Aussergewöhnliche Sendung</p> <p>oui ja <input type="checkbox"/></p>		<p>23 RID oui ja <input type="checkbox"/></p>		<p>24 NHM Code UTI 1</p> <p>BHM Code UTI 2</p> <p>25 Masse brute UTI 1</p> <p>Nettomasse UTI 2</p> <p>Total</p>	
<p>21 Désignation de la marchandise Bezeichnung des Gutes</p>		<p>22 Transport exceptionnel Aussergewöhnliche Sendung</p> <p>oui ja <input type="checkbox"/></p>		<p>23 RID oui ja <input type="checkbox"/></p>		<p>24 NHM Code UTI 1</p> <p>BHM Code UTI 2</p> <p>25 Masse brute UTI 1</p> <p>Nettomasse UTI 2</p> <p>Total</p>	
<p>N° UTI / Type UTI / Longueur UTI / Masse nette / Tara UTI / Désignation de la marchandise UTI-Nr. / UTI-Typ / Länge UTI / Nettomasse / Tara UTI / Bezeichnung des Gutes</p>		<p>RID oui ja <input type="checkbox"/></p>		<p>26 Indications douanières Zollamtliche Vermerke</p>		<p>29 Déclaration de valeur Wert des Gutes</p> <p>Monnaie</p> <p>27 Intérêt à la livraison Interesse an der Lieferung</p> <p>Währung</p> <p>28 Remboursement Nachnahme</p> <p>Monnaie</p> <p>48 Vérification Überprüfung</p>	
<p>UTI 2</p> <p>Scellés N° – Verschluss Nr.</p>		<p>Référence – Referenz</p>		<p>49 Code d'affranchissement Frachtkategoriecode</p>		<p>50 Itinéraires – Leitungswege</p>	
<p>70 Parcours itinéraire</p> <p>71 _____ 72 _____ 73 _____ 74 _____</p>		<p>75 _____ 76 _____ 77 _____ 78 _____</p>		<p>79 Frais</p>		<p>51 Opérations douanières – Zollbehandlung</p>	
<p>70 Parcours itinéraire</p> <p>71 _____ 72 _____ 73 _____ 74 _____</p>		<p>75 _____ 76 _____ 77 _____ 78 _____</p>		<p>79 Coût/tra</p>		<p>52 Bulletin d'affranchissement Frachtkategoriecode</p> <p>renvoyé zurückgesandt</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>	
<p>70 Parcours itinéraire</p> <p>71 _____ 72 _____ 73 _____ 74 _____</p>		<p>75 _____ 76 _____ 77 _____ 78 _____</p>		<p>79 Frais</p>		<p>53 Avis d'encasement N° Nachnahmebegleitschein Nr.</p> <p>renvoyé zurückgesandt</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>	
<p>70 Parcours itinéraire</p> <p>71 _____ 72 _____ 73 _____ 74 _____</p>		<p>75 _____ 76 _____ 77 _____ 78 _____</p>		<p>79 Frais</p>		<p>54 Procès-verbal N° Teilbestandsaufnahme Nr.</p> <p>établi par erstellt durch</p> <p>mois – jour Monat – Tag</p>	
<p>56 Déclarations du transporteur – Erklärungen des Beförderers</p>		<p>57 Autres transporteurs – Andere Beförderer</p> <p>Nom, adresse – Name, Anschrift</p>		<p>Parcours – Strecke</p>		<p>Qualité Eigenschaft</p>	
<p>58 a) Transporteur contractuel – Vertraglicher Beförderer</p> <p>Signature – Unterschrift</p>		<p>59 Date d'arrivée – Ankunftsdatum</p> <p>Arrivée N° – Empfangs-Nr.</p>		<p>60 Mise à disposition Bereitgestellt</p> <p>mois – jour – heure Monat – Tag – Stunde</p>		<p>62 Identification de l'envoi Sendungs-Identifikation</p> <p>Paÿs – Land</p> <p>Gare – Bahnhof</p> <p>Entreprise Unternehmen</p> <p>Exp. N° Versand Nr.</p>	
<p>b) Procédure simplifiée de transit ferroviaire Vereinfachtes Eisenbahnversandverfahren</p> <p>Code principal obligé Code Hauptverpflichteter</p>		<p>Original</p>		<p>61 Quitance du destinataire Empfangsbescheinigung</p>		<p>63 Lieu et date d'établissement – Ort und Datum der Ausstellung</p>	

Propositions de modifications du GLW-CUV

1. Modifier le point 5, alinéa 2, comme suit :

Pour l'acheminement à vide des wagons porte-conteneurs, les parties au contrat peuvent convenir d'utiliser le modèle de la lettre wagon CUV transport combiné selon l'*annexe 3b*.

2. Modifier l'annexe 1 point 2 comme suit :

Sections de taxation

- a) Les sections de taxation A à G ont une présentation uniforme. Afin d'éviter toute équivoque, les cases des sections doivent être précisées dans toute correspondance par le no de la section en cause (p. ex. A.70).
- b) L'utilisation des cases 79 des sections de taxation A à C au recto et celle des cases 81 à 90 des sections de taxation A à G au verso est facultative.
- c) Chaque EF utilisatrice qui met en compte des frais utilise une section de taxation distincte. Lorsque le nombre des sections de taxation ne suffit pas, il est fait usage de feuilles supplémentaires (ne vaut que pour la lettre wagon papier).

3. Annexe 3b

- a) Modifier comme suit la page de garde, sous « Recommandation pour le papier et la couleur » :

- **Papier :** autocopiant (par procédé chimique),
blanc, écriture par décalque couleur noire
1^{er} feuillet = CB 56 gr.
2^e - 4^e feuillets = CFB 53 gr.
5^e feuillet = CF 57 gr.

couleur d'impression : selon modèle ou noir,

- b) Modèle : le feuillet 1 du nouveau modèle fait l'objet de l'annexe 1 au présent document. Par rapport au modèle actuellement en vigueur,
 - les feuillets I et II sont supprimés,
 - les cases a à k ainsi que les cases masquées sont remplacées par les cases correspondantes du modèle de la lettre wagon CUV.

4. Modifier l'annexe 5a comme suit :

Clauses-types	Commentaires
<p>5 Contenu de la lettre de voiture électronique ou de la lettre wagon électronique</p>	<p><i>La lettre de voiture ou lettre wagon électronique doit contenir <u>tous</u> les éléments de la lettre de voiture ou lettre wagon papier.</i></p> <p><i>Les données électroniques nécessaires pour constituer valablement la lettre de voiture électronique font l'objet de l'annexe 2 au GLV-CIM ou, pour la lettre wagon électronique, de l'annexe 1 au GLW-CUV.</i></p> <p>....</p>



7.3 Sécurité des transmissions	<p><i>Le procédé utilisé pour la transmission des données de la lettre de voiture ou lettre wagon électronique doit être sécurisé : il doit empêcher tout tiers non autorisé d'accéder à ces données et de les modifier frauduleusement. Les droits d'accès aux données sont définis à l'annexe 2 au GLV-CIM et à l'annexe 1 au GLW-CUV.</i></p> <p>....</p>
7.4 Modifications des données	<p><i>Les données de la lettre de voiture ou lettre wagon peuvent être modifiées seulement par les personnes autorisées conformément à l'annexe 2 au GLV-CIM et à l'annexe 1 au GLW-CUV (accès aux données). Le transporteur contractuel ou l'EF utilisatrice qui a pris en charge le wagon pour son acheminement à vide doit être informé des modifications apportées si cela a été convenu par les parties.</i></p> <p>....</p>

5. Annexe 5b

Modifier le point 3 comme suit :

26	Déclaration de valeur	C	C	C	C	C	
27	Intérêt à la livraison	C	C	C	C	C	
28	Remboursement	C	C	C	C	C	
52	Bulletin d'affranchissement				C	C	
53	Avis d'encaissement				C		
80	Remboursement				C	C	